



# SYNDICAT FORCE OUVRIERE FOYER DE L'ENFANCE DE VILLEPINTE

Avenue du président Coty 93420 Villepinte

Villepinte, le 31 mai 2007

## **MALAISE A BAS BRUIT**

Face à la lourdeur et la complexité des situations, notre tâche éducative sur l'internat est de plus en plus mise à mal.

Au contact des difficultés quotidiennes que nous rencontrons auprès des jeunes et de leur famille, la souffrance est omniprésente.

Même si nous pouvons être traversées par des périodes de doutes et d'interrogations,  
*notre éthique professionnelle doit toujours prévaloir.*

Face aux actes graves commis par quelques jeunes dans l'institution, « portant atteinte à l'intégrité corporelle de la personne »,

nous attirons l'attention du personnel qui ne doit céder à aucune pression de se taire.

Il ne faut pas confondre **secret professionnel** (article 226-13 du code pénal)  
et  
**obligation de révéler des dangers graves** (article 226-14 du code pénal).

**LE SYNDICAT FORCE OUVRIERE** exige des éclaircissements et une véritable information afin que ces actes ne se propagent pas à d'autres enfants.  
Ceci dans le respect de l'application des missions de l'aide sociale et de la protection de l'enfance.